

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **7 septembre 2021**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Samuel Nadeau
Siège #4 - Simon Therrien
Siège #6 - Keven Demers

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #3 - Poste Vacant
Siège #5 - France Germain

Formant quorum sous la présidence de Samuel Boudreault, maire
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

2822-09-2021

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE
LIEU : SALLE MUNICIPALE**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 9 août 2021

3.2 - Séance extraordinaire du 16 août 2021

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Transfert du surplus pour le paiement de la dette du développement quartier résidentiel

5.2 - Affectation de la vente des terrains pour le paiement de la dette du développement du quartier résidentiel

5.3 - Remboursement du fond de roulement

5.4 - Transfert du surplus pour réserve d'un futur achat de matériel roulant

5.5 - Dépôt des états comparatifs

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Avis de motion / Installation d'un flash lumineux coin St-David et St-Mathieu

6.2 - Projet de règlement 378-2021 / Modifiant le RSHPPPP / Installation d'un flash lumineux

6.3 - Autorisation de réparation sur camion-citerne 3000 gallons

6.4 - Achat de radio pour le service incendie

6.5 - Paiement sureté du Québec

7 - VOIRIE MUNICIPALE

- 7.1 - Autorisation de remblai dans le parc industriel
- 7.2 - Installation signaux lumineux coins St-David et St-Mathieu
- 7.3 - Réparation de ponceaux
- 7.4 - Ajout d'une virée rue O'Reilly
- 8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU
 - 8.1 - Réparation de la canalisation d'eau rue des Érables
- 9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES
 - 9.1 - Entretien du bâtiment à l'eau usée / route de l'énergie verte
- 10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL
 - 11.1 - Installation d'une haie de cèdre
 - 11.2 - Autorisation vente des terrains quartier résidentiel
 - 11.3 - Autorisation d'asphaltage rue de la Fabrique
 - 11.4 - Adoption Règlement 374-2021 modifiant le règlement 355-2019 / Terrain Multi-logement
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
 - 12.1 - Demande de dérogation mineure / Agrandissement Ferme Rémillard
 - 12.2 - Abrogation résolution 2754-05-2021
 - 12.3 - Système de surveillance de la rivière Chaudière
 - 12.4 - Demande d'élargissement d'une entrée charretière
- 13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE
 - 13.1 - Autorisation soirée cinéma
- 14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 15 - BIBLIOTHÈQUE
- 16 - OMH DE BEAURIVAGE
 - 16.1 - Adoption des états financiers 2020
- 17 - DIVERS
- 18 - ADOPTION DES COMPTES
 - 18.1 - Comptes à payer pour le mois d'août 2021
- 19 - CORRESPONDANCES
- 20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 21 - MRC DE LOTBINIÈRE
- 22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 24 - POINTS D'INFORMATION

Il est proposé par le conseiller Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2823-09-2021

3.1 - Séance ordinaire du 9 août 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par Simon Therrien et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2824-09-2021

3.2 - Séance extraordinaire du 16 août 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Samuel Nadeau appuyé par Simon Therrien et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2825-09-2021

5.1 - Transfert du surplus pour le paiement de la dette du développement quartier résidentiel

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé un surplus de 419 000\$ en 2020;

ATTENDU QUE la municipalité désire répartir ses profits et ainsi diminuer la dette pour le développement du quartier résidentiel;

IL est proposé par Keven Demers, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'AUTORISER le transfert de 35 000\$ par année pour une période de 5 ans provenant du surplus accumulé en affectation pour le paiement de la dette en raison de la construction du développement du quartier résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2826-09-2021

5.2 - Affectation de la vente des terrains pour le paiement de la dette du développement du quartier résidentiel

ATTENDU QUE la municipalité a souscrit à un emprunt pour le développement du quartier résidentiel;

Il est proposé par Simon Therrien, appuyé par Keven Demers et résolu

D'AFFECTER tous les revenus de la vente de terrain pour le paiement de la dette quartier résidentiel;

DE RESERVER ces revenus au paiement de la dette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2827-09-2021

5.3 - Remboursement du fond de roulement

ATTENDU QUE la municipalité désire rembourser le fond de roulement en totalité;

ATTENDU QUE la municipalité a fait un profit de 419 000\$ en 2020;

IL est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Simon Therrien et résolu

D'AUTORISER l'affectation du surplus accumulé de 17 615.30\$ du compte courant au compte fond de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2828-09-2021

5.4 - Transfert du surplus pour réserve d'un futur achat de matériel roulant

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé un surplus de 419 000\$ en 2020;

ATTENDU QUE la municipalité désire affecter ses profits en réserve pour un futur matériel roulant;

IL est proposé par Keven Demers, appuyé par Simon Therrien et résolu

D'AFFECTER la somme de 35 000\$ par année pendant 5 ans provenant du surplus accumulé en réserve pour l'achat d'un matériel roulant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.5 - Dépôt des états comparatifs

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2829-09-2021

6.1 - Avis de motion / Installation d'un flash lumineux coin St-David et St-Mathieu

Le conseiller Simon Therrien donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 378-2021 modifiant le règlement 359-2019 intitulé règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2830-09-2021

6.2 - Projet de règlement 378-2021 / Modifiant le RSHPPPP / Installation d'un flash lumineux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE Lors d'une séance de ce Conseil, le règlement « RHSPPPP » portant le numéro 359-2019 fut adopté le 15^e jour du mois d'avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors d'une séance du Conseil tenue le 7 septembre 2021 avec une demande de dispense de lecture à cette même séance;

En Conséquence, il est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par: Keven Demers

- et résolu unanimement que le projet de règlement 378-2021 ayant pour objet de modifier l'annexes J, afin d'ajouter des signaux lumineux, coin rang St-David et rang St-Mathieu et correction de l'annexe J, en ajoutant les signaux lumineux existants, coin rang des Chutes et chemin Craig soit adopté, et qu'il soit ordonnée et statué comme suit :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2831-09-2021

6.3 - Autorisation de réparation sur camion-citerne 3000 gallons

ATTENDU QUE la municipalité désire entretenir les camions du service incendie;

ATTENDU QUE le bassin du camion-citerne 3000 gallons a d'énormes fuites;

IL est proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'AUTORISER la somme de 1500\$ + taxes à Soudure Beurivage pour la réparation, pose;

D'AUTORISER la somme de 1000\$ pour les honoraires de Yves Bilodeau pour le temps d'homme pour le nettoyage de la citerne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2832-09-2021

6.4 - Achat de radio pour le service incendie

ATTENDU QUE le service incendie doit changer cinq radios portatifs et quatre radio mobile pour rester conforme celui les règles en vigueur du schéma de couverture de risque.

ATTENDU QUE ce changement de radio doit être exécuté avant 2023;

IL est proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'AUTORISER la dépense de 1000\$ par radio, pour un total de 2000\$ donc 2 radios;

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire radio- service incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2833-09-2021

6.5 - Paiement sureté du Québec

Proposé par Samuel Nadeau, appuyer par Keven Demers et résolu unanimement;

De faire le premier versement de 62 206\$ en septembre et le deuxième versement de 62 207\$ en décembre au Ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 21000 920 – Service Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - VOIRIE MUNICIPALE

2834-09-2021

7.1 - Autorisation de remblai dans le parc industriel

ATTENDU QUE la municipalité désire entretenir les rues du parc industriel;

ATTENDU QU'IL est important de rehausser ces rues pour le développement;

IL est proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'AUTORISER la somme maximale de 15 000\$ pour la pose de gravier et nivelage;

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire, entretien des chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2835-09-2021

7.2 - Installation signaux lumineux coins St-David et St-Mathieu

ATTENDU QUE des informations sont manquantes dans ce dossier;

IL est proposé par monsieur le maire de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2836-09-2021

7.3 - Réparation de ponceaux

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'entretien de ses routes ainsi que ses ponceaux;

IL est proposé par Keven Demers, appuyé par Simon Therrien et résolu

D'AUTORISER la réparation de 6 ponceaux dans le rang St-Charles ouest, ainsi que 2 ponceaux dans le rang St-Patrice selon le devis technique reçu par la MRC de Lotbinière;

DE PUISER la dépense provenant de la subvention TECQ 2019-2023 pour le rang St-Charles et de puiser la dépense du rang St-Patrice du programme PPA-CE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2837-09-2021

7.4 - Ajout d'une virée rue O'Reilly

CONSIDERANT QUE la municipalité doit convenir d'effectuer une virée au bout de la rue O'Reilly dans le but de permettre une meilleure circulation;

Il est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Simon Therrien et résolu

D'AUTORISER la dépense de 1 250\$ pour ses travaux et de puiser cette dépense au poste budgétaire entretien des chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

2838-09-2021

8.1 - Réparation de la canalisation d'eau rue des Érables

ATTENDU QUE la municipalité désire rendre adéquat le service d'approvisionnement en eau aux citoyens;

ATTENDU QU'il y a un problème sur la rue des Érables;

IL est proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'AUTORISER la dépense de près de 23000\$ pour la réparation du système d'aqueduc de la rue de Érables tel que soumis par l'entreprise Excavation Ste-Croix;

DE PUISER cette dépense avec la subvention TECQ 20119-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2839-09-2021

9.1 - Entretien du bâtiment à l'eau usée / route de l'énergie verte

CONSIDERANT QUE la toiture du bâtiment situé la route de l'énergie verte n'est plus convenable;

CONSIDERANT QU'il est important de voir à l'entretien des bâtiments de la municipalité;

IL est proposé par Simon Therrien appuyé par Keven Demers et résolu

D'AUTORISER la dépense de 8000\$ pour la réfection de la toiture;

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire entretien et réparation bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

2840-09-2021

11.1 - Installation d'une haie de cèdre

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'aménagement partiel du nouveau quartier résidentiel;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la réception de soumission pour l'exécution de ces travaux;

Il est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Simon Therrien et résolu

D'AUTORISER les travaux à la compagnie Embelly Tout au montant de 2400\$;

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire développement quartier résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2841-09-2021

11.2 - Autorisation vente des terrains quartier résidentiel

ATTENDU QUE la municipalité désire vendre les terrains résidentiels située dans le nouveau quartier résidentiel, sur la rue du Boisé;

ATTENDU QUE la publicité pour la vente de ces terrains est en court et que nous attendons des offres d'achat;

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par Simon Therrien et résolu

QUE le maire et Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

DE respecter les conditions prévues au documents promesse d'achat joint en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2842-09-2021

11.3 - Autorisation d'asphaltage rue de la Fabrique

ATTENDU QUE la municipalité désire aménager l'entrée du nouveau quartier résidentiel;

ATTENDU QUE la pose d'asphaltage sur la rue de la Fabrique ainsi que le début de la rue du boisé serait un avantage pour la vente des terrains;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues, soit Excavation Ste-Croix pour 85 488.50\$ + taxes ainsi que Pavage de Beauce pour 87 945.84\$ + taxes;

IL est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Simon Therrien et résolu

DE MANDATER Excavation Ste-Croix pour l'asphaltage de la rue de la Fabrique ainsi que le début de la rue du Boisé;

DE PUSIER les fonds provenant du programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2843-09-2021

11.4 - Adoption Règlement 374-2021 modifiant le règlement 355-2019 / Terrain Multi-logement

CONSIDERANT QUE la municipalité de Saint-Patrice est une municipalité régie par le

code municipale du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de conseil, le règlement de zonage portant le numéro 355-2019 fut adopté le 15e jour du mois d'avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 355-2019 de façon à :

- Créer les zones d'habitation 05-H et 05-1-H à même la zone d'habitation 02-H

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 10 mai 2021 par Richard Breton;

CONSIDÉRANT QU'une consultation écrite a été tenue du 4 au 18 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à la séance de conseil du 10 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance du 12 juillet 2021;

Il est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Keven Demers et résolu d'adopter le règlement suivant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

2844-09-2021

12.1 - Demande de dérogation mineure / Agrandissement Ferme Rémillard

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2021-40, déposée à la Municipalité le 20 novembre 2020, demandé par le propriétaire Ferme J.P. Rémillard Inc. et l'exploitant Ferme BR Dynamique Inc. (ci-après « les demandeurs »), consiste à permettre l'agrandissement des bâtiments d'élevages existants sur le lot 4 449 453 du Cadastre de Québec, situé au 400 rang des Chutes (pour une superficie totale de 200' x 62');

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation au règlement de zonage vise à augmenter le cheptel de bovins laitiers en passant de 125,2 unités animales (ci-après « UA ») à 249,6 UA en gestion liquide, représentant une augmentation totale de 124,4 ua;

CONSIDÉRANT QUE ce site compte également déjà un élevage de gallinacés (poulet à griller) de 116,0 UA en gestion solide;

CONSIDÉRANT QUE les distances séparatrices relatives aux odeurs sont inférieures à la distance minimale établie par le calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs en vertu du chapitre 14 du règlement de zonage numéro 355-2019, soit plus particulièrement:

- Une distance de 145,0 mètres entre les limites du périmètre urbain et l'agrandissement de l'étable projetée au lieu de 323,7 mètres requis en tenant compte de l'implantation d'une haie brise-vent;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont déjà obtenu une première dérogation mineure par la résolution 929-09-05-2016, adoptée le 9 mai 2016, afin de déroger aux distances séparatrices minimales prévues à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE cette première dérogation prévoyait notamment comme condition « que le propriétaire bénéficie d'un délai de deux ans pour l'implantation du haie brise vent »;

CONSIDÉRANT QUE cette haie brise vent n'a toujours pas atteint une longueur et une hauteur permettant de constituer une véritable haie brise vent qui contribue à diminuer les impacts de l'usage qui est fait actuellement sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit déjà des plaintes concernant une problématique d'odeur venant de cet usage;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a rencontré le conseil municipal le 8 avril 2021 afin d'expliquer la teneur de son projet et qu'il a déposé une pétition favorable à son projet mentionnant que celui-ci prévoit une augmentation de cheptel de 60 ua de bovins laitiers;

CONSIDÉRANT QUE, tel que mentionné ci-haut, la demande vise une augmentation du cheptel de de 125,2 ua et non pas uniquement de 60 ua;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme (ci-après « le CCU »);

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du CCU de la nouvelle demande de dérogation 2021-40 dans la forme indiquée dans les documents déposés;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil par une consultation publique en visioconférence le 3 juin 2021 et que leurs principales préoccupations sont la grande charge d'odeur et le bruit dû à la très grande proximité avec le village;

CONSIDÉRANT les article 145.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par Simon Therrien

DE REFUSER la demande de dérogation mineure 2021-40, selon la demande déposée le 20 novembre 2020 par les demandeurs;

QUE la présente résolution ainsi que la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme soit transmise aux demandeurs pour qu'ils soient informés des arguments invoqués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2845-09-2021

12.2 - Abrogation résolution 2754-05-2021

ATTENDU QUE la modification de zonage concernant le projet de règlement 377-2021 ne sera pas concluant;

ATTENDU QUE ce projet sera déposé en PPCMOI;

IL est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Keven Demers et résolu

D'ABROGER la résolution 2754-05-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2846-09-2021

12.3 - Système de surveillance de la rivière Chaudière

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage est propriétaire des équipements du Système de surveillance de la rivière Chaudière (SSRC);

ATTENDU QUE le SSRC nécessite une mise à jour majeure;

ATTENDU QUE le comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) est coordonnateur du SSRC et a obtenu un financement du MSP à la hauteur de 90%;

ATTENDU QUE les coûts totaux de la mise à jour du SSRC s'élevant à 100 000\$;

ATTENDU QUE les municipalités doivent acquitter 10% des coûts du projet;

ATTENDU QUE les couts doivent être répartis équitablement avec les autres municipalités propriétaires des équipements SSRC;

Il est proposé par Simon Therrien appuyé par Samuel Nadeau

QUE la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage s'engage à contribuer à la hauteur de 345\$ par équipement qu'elle possède, tel que sera stipulé dans l'entente avec le COBARIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2847-09-2021

12.4 - Demande d'élargissement d'une entrée charretière

ATTENDU Q'une demande d'élargissement de son entrée a été déposé par M. Gaston Turgeon;

ATTENDU QUE la largeur actuelle de son entrée est de 40 pieds;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite élargir son entrée pour des raisons de sécurité à 60 pieds;

ATTENDU QUE le règlement 141-2001 autorise une largeur maximale de 26 pieds;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut pour des conditions particulières reliés à la configuration des lieux autoriser une entrée plus large en vertu de l'article 3 du règlement 141-2001;

IL est proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu à l'unanimité de d'accepter la demande de M. Gaston Turgeon et de permettre une entrée charretière d'une largeur de 60 pieds au 175 rang Saint-David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

2848-09-2021

13.1 - Autorisation soirée cinéma

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir une activité plein air à ses citoyens permettant de renouer après cette période de COVID;

IL est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Keven Demers

D'AUTORISER la dépense de 2 000\$ pour organiser une soirée cinéma à l'extérieur, sur le terrain de balle en collaboration avec les Fêtes Nationales;

DE PUISER cette dépense dans le poste budgétaire subvention loisir 270 290 991.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

15 - BIBLIOTHÈQUE

16 - OMH DE BEURIVAGE

2849-09-2021

16.1 - Adoption des états financiers 2020

Proposé par Simon Therrien appuyé par Samuel Nadeau et résolu à l'unanimité;

D'adopter le rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Beurivage pour l'année 2020 :

REVENUS : 42 983\$

DÉPENSES : 73 102\$

DÉFICIT : 30 119\$

CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION : 27 107\$

CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ : 3 012\$

Que la Municipalité verse un montant de 1 832\$ à l'OMH St-Patrice tel que demandé par L'OMH pour les logements subventionnés dans le cadre du programme régulier HLM-public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17 - DIVERS

18 - ADOPTION DES COMPTES

2850-09-2021

18.1 - Comptes à payer pour le mois d'août 2021

Il est proposé par Keven Demers appuyé par Simon Therrien et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois d'août 2021 soient acceptés et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 517 911.49 \$.

19 - CORRESPONDANCES

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

2851-09-2021

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 7 septembre 2021 est fermée à 20h22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Samuel Boudreault, maire

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois d'août 2021.

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière